

# ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE LA JEUNESSE DU BURKINA FASO (ODJ)

Support des séminaires de formation sur :

## *NATURE, ORIENTATION, ROLE, PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET FORMES D'ACTION DE L'ODJ*

### INTRODUCTION

L'Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso est née le 07 décembre 2000 dans un contexte de lutte populaire de notre peuple contre l'impunité des crimes de sang et crimes économiques et contre la barbarie dont le pic a été atteint avec le quadruple assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons d'infortune. Née sous le feu de l'action, l'ODJ est tout naturellement une organisation de lutte dont la jeunesse populaire s'est dotée comme arme pour se défendre face aux atteintes régulières de leurs droits démocratiques et sociaux perpétrées par le pouvoir de la IV<sup>ème</sup> République.

En effet, l'ODJ est la première organisation légale de la jeunesse populaire à caractère progressiste, créée dans le but de regrouper la jeunesse combative de toutes les couches sociales du Burkina Faso, en particulier les jeunes des couches fondamentales (ouvriers, paysans, petits commerçants, artisans, sans emploi, etc.) sous un même drapeau, celui de la lutte.

Appartenir une telle organisation, c'est prendre l'engagement de se battre, en tant que jeune pour l'amélioration des conditions d'existence de toute la jeunesse, mais également en tant que citoyen patriote et progressiste aux côtés de notre peuple pour l'élargissement des libertés démocratiques et pour un progrès social véritable. Et pour mener la lutte de manière organisée, libre et volontaire, il est indispensable de connaître son cadre de lutte (l'ODJ) notamment **sa nature, son orientation, son rôle, ses objectifs, ses principes de fonctionnement, ses moyens d'action, ses expériences de lutte**, etc. Par cette connaissance, la militante et militant ODJ connaîtront leurs devoirs de militant, choses qui leur permettront d'assurer efficacement leurs missions et d'assumer leur engagement en tout lieu et en tout temps.

Le thème du présent séminaire de formation, au regard de ce qui vient d'être dit, est pertinent et actuel. Son développement au cours de cette séance armera incontestablement les

participantes et participants, en théorie et pratique de terrain, pour une implantation large et solide de l'ODJ dans toutes les couches de la jeunesse populaire dans leur ressort territorial particulièrement et dans tout le pays en général.

## I. NATURE ET ORIENTATION DE L'ODJ

### 1-1 Nature de l'ODJ

La position de cette question est à préciser. Elle vise à savoir si l'ODJ est un parti politique ou une association. En général, le mot politique n'a pas une connotation positive au sein de la jeunesse populaire. Alors que dire ?

L'ODJ n'est pas un parti politique de la jeunesse. Un parti politique est une organisation de classe munie d'un projet de société et qui définit une ligne de conduite à tous ses militants en vue de conquérir et exercer le pouvoir d'Etat. Qualitativement, un parti politique digne de ce nom et qui propose une alternative crédible pouvant changer fondamentalement les conditions de vie de la jeunesse est supérieur à l'ODJ. Le parti politique n'accepte pas de membres d'une conviction politique différente. Prenons un exemple : des partis comme PDP/PS, UNIR/PS, CDP, RPP-Gouassigui, ADF/RDA, Le Faso Autrement, UPC, etc. sont des partis politiques dont l'idéologie est le libéralisme ; ils ne sont pas contre l'exploitation de l'Homme par l'Homme, d'une nation par une autre. Ces partis ne sont pas contre le fait que notre société soit divisée en deux principaux camps aux intérêts diamétralement opposés, de riches d'un côté et de pauvres de l'autre ; cet état de fait, ils le jugent normal et naturel. Ce sont donc des organisations de la classe des bourgeois, des exploiters. Pour elles, il n'est pas question de remettre en cause le système capitaliste, mais il faut seulement faire fonctionner le mécanisme de la « chaise musicale », c'est-à-dire **l'alternance** entre les fractions de la bourgeoisie : le CDP doit céder la place à l'UNIR/PS ou à l'UPC, etc.

Par contre, un parti comme le PCRV a pour idéologie le marxisme léninisme qui est l'idéologie de la libération des exploités de l'exploitation dans laquelle les exploiters les maintiennent. C'est un Parti du prolétariat, des exploités, des masses mises en marge de la sphère de production (chômeurs), bref des gens du peuple qui créent les richesses mais qui n'en bénéficient pas parce que ces richesses sont appropriées par les bourgeois qui sont pourtant oisifs. Les exploités n'ont une seule porte de sortie de leur misère : Renverser par la **voie révolutionnaire**, sous la direction du parti de la révolution, la bourgeoisie et l'exproprier

de toutes les richesses dont elle s'était injustement accaparées. Comme nous pouvons le constater, en politique réelle, on appartient à un ou l'autre des deux camps, mais jamais aux deux à la fois car on ne peut être riche et pauvre, exploité et exploiteur.

Quant à l'ODJ, c'est **une organisation de masse**. C'est-à-dire qu'elle regroupe des jeunes quelque soit leur conviction politique, philosophique, religieuse, etc. Pourvu que ceux-ci adhèrent à ses objectifs. Ainsi, on peut être membre de l'UNIR/PS ou du PCRV et être en même temps membre de l'ODJ.

## **1-2 Orientation de l'ODJ**

En plus de cette généralité sur sa nature, l'ODJ a une orientation. Elle a une orientation **révolutionnaire, patriotique et anti-impérialiste** comme le précise le préambule de son statut : « Le caractère néocolonial de notre pays.... Et s'engagent dans la lutte pour leur émancipation ». C'est donc dire que pour l'ODJ, notre pays, le Burkina Faso, n'est toujours pas indépendant ; et l'indépendance dont on parle est formelle, c'est-à-dire qu'elle n'a pas de contenu de liberté et de dignité pour notre peuple ; les faits qui en attestent sont légion (le pillage systématique des ressources du pays (or notamment) par les sociétés capitalistes avec la complicité des différents régimes successifs depuis 1960, l'imposition des PAS, la dette, la présence militaire française et américaine sur notre territoire, le rôle de Blaise Compaoré dans le pré-carré français en Afrique de l'Ouest, ect.) Notre pays est donc une néo colonie sous domination des puissances impérialistes, principalement l'impérialisme français.

Cette caractéristique fait de l'ODJ **une organisation particulière**. Si elle veut vraiment contribuer à sortir le pays de la domination néocoloniale, elle doit s'engager dans la lutte sociale et politique. C'est pourquoi l'ODJ ne se définit pas comme une organisation strictement apolitique. Elle aborde la question politique et prend position sans complexe, explique ses prises de positions à la jeunesse afin qu'elle s'engage en toute conscience dans la lutte en son sein.

En somme, l'ODJ n'est pas un parti politique par ce qu'elle ne vise pas la conquête et la gestion du pouvoir d'Etat. Elle est une organisation de masse qui regroupe en son sein toutes les couches de la jeunesse sans considération de leur appartenance politique, philosophique, religieuse, etc. En tant que telle, l'ODJ a un rôle à jouer dans la lutte du peuple dans sa lutte pour la liberté et le bien être social.

## II. PLACE, RÔLE ET OBJECTIFS DE L'ODJ

### 2-1 Place de l'ODJ

Traiter de la place de l'ODJ oblige à répondre à la question légitime suivante : Pourquoi avoir créé une organisation de lutte alors qu'il y en existait déjà ? C'est dire pourquoi ne pas renforcer les autres organisations de lutte déjà existantes ? Autrement dit, y a-t-il de nouvelles tâches qui se posent dans la lutte de notre peuple et qui ont nécessité la création de l'ODJ. Si oui, lesquelles ? Pour répondre à cette question, il faut faire référence au contexte de création de l'ODJ.

L'ODJ est née dans un contexte de lutte. En rappel, après l'assassinat du journaliste Norbert ZONGO et de ses 3 compagnons d'infortune le 13 décembre 1998, un mouvement social du peuple d'une envergure alors jamais égalée dans notre pays a pris officiellement forme. La jeunesse de toutes les localités du pays est entrée en mouvement. Elle a à l'occasion montré qu'elle pouvait de par sa combativité être le fer de lance de la lutte du peuple burkinabè. Elle a bravé avec courage les barrières répressives du pouvoir de la 4<sup>ème</sup> république. Dans le feu de la lutte, certaines couches de cette jeunesse sont restées quelque peu en marge du mouvement. Il s'agit notamment des jeunes paysans, des jeunes du secteur informel, des jeunes chômeurs etc. Il y avait alors la **nécessité d'organiser ces couches et de les entraîner dans la lutte.**

Ensuite, certaines couches sociales, quoique organisées, manifestaient de manière disparate. Les jeunes scolaires et universitaires par exemple manifestaient, les jeunes commerçants aussi. Souvent, des comportements d'opposition étaient perceptibles. Ainsi, il n'était pas rare d'entendre des jeunes commerçants dire des luttes d'étudiants, qu'elles ne les concernent pas. De même certains paysans disaient des luttes de travailleurs qu'elles ne les concernaient pas. Pour eux, les travailleurs valent mieux qu'eux parce qu'ils peuvent avoir un salaire à la fin de chaque mois. Pourtant, en analysant les conditions de vie de toutes les composantes de la jeunesse populaire, l'on se rend compte qu'elles sont toutes confrontées aux problèmes de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, d'assainissement, d'accès aux moyens de production (les terres agricoles par exemples), au manque de liberté, bref la jeunesse populaire sans exception est durement frappée par la vie chère et l'incertitude du lendemain. Ayant le même sort, la jeunesse ne peut envisager un avenir meilleur qu'en agissant ensemble dans la lutte.

## 2-2 Rôle de l'ODJ

Le rôle de l'ODJ découle tout légitimement de sa nature, de son orientation et de la place qu'elle occupe (et davantage) dans la lutte de notre peuple. Ainsi, **l'ODJ a pour rôle essentiellement de fédérer toutes les énergies juvéniles en une force de lutte unique et puissante, orientée vers l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse et sa participation active aux luttes générales de notre peuple.** Autrement exprimé, le rôle de l'ODJ consiste à :

- Mobiliser et organiser toutes les couches de la jeunesse de notre pays sur la base de leurs préoccupations afin qu'elles se battent pour leur satisfaction ;
- Faire occuper à la jeunesse populaire sa place de fer de lance dans la lutte du peuple burkinabé.

Pour remplir sa mission, l'ODJ poursuit, comme le mentionne ses textes fondamentaux (statuts et Règlement Intérieur), des objectifs clairs et précis.

## 2-3 Objectifs de l'ODJ

Les objectifs de l'ODJ sont :

- La promotion et la défense des libertés démocratiques de la jeunesse ;
- La promotion, la défense et la protection des droits démocratiques et sociaux de la jeunesse ;
- Le développement de l'entraide et de la solidarité entre les différentes couches de la jeunesse ;
- L'organisation de toute activité susceptible de contribuer à l'épanouissement des jeunes ;
- La participation active à la lutte du peuple burkinabé pour la justice, la liberté, la démocratie et le progrès véritable ;
- Le développement de la solidarité de lutte avec des jeunes du monde, en particulier ceux d'Afrique.

En tant qu'organisation d'Hommes, l'ODJ vit, grandit et agit à travers ses militantes et militants. Sa marche progressive vers l'atteinte de ses objectifs impose à ses militants des tâches individuelles et collectives.

### **III- ROLE ET QUALITES DU MILITANT ODJ**

Sans militants, il n'existe pas d'organisation à fortiori d'une organisation de lutte comme l'ODJ. En effet, ce sont les militants qui constituent l'organisation et c'est à travers eux que l'organisation agit. Plusieurs rôles leur sont assignés. La tâche est difficile en raison du contexte marqué par les situations suivantes :

Au plan politique, plusieurs organisations politiques, de par leurs comportements ont terni l'image de la politique qui, au lieu d'être une activité noble, rime actuellement avec mensonge, vol, corruption, etc. Aussi, plusieurs organisations qui ont existé avant l'ODJ ont emprunté ces mêmes pas. Le pouvoir politique en place est caractérisé par un mépris et par sa spécialisation dans la répression des organisations de lutte.

Au plan social, la misère prégnante due à la faillite de la gestion du pouvoir fait que les jeunes ne veulent s'engager que lorsqu'ils ont un gain matériel ou financier immédiat.

Au plan culturel, la plupart des jeunes est analphabète et ne comprennent pas le français. En plus, il existe toujours des relents ethnocistes, et régionalistes.

C'est dans un tel contexte que les militants doivent jouer leur rôle. Le contexte est certes difficile à première vue. Mais la jeunesse du Burkina a des traditions profondes d'honnêteté, de loyauté et de combativité qui jouent en faveur du travail. Il y a également les difficiles conditions objectives de vie de la jeunesse qui ne peuvent que la rendre très accueillante pour les idées tendant à la lutte pour la justice sociale. Le militant a donc un rôle important à jouer.

#### **3-1 Rôle du militant**

Le rôle du militant est multidimensionnel et multifonctionnel. Il découle du rôle de l'organisation, ci-dessus mentionné et peuvent être résumés en ce qui suit :

- **Protéger l'ODJ** : il constitue la première tâche de tout militant ODJ. Protéger son organisation, c'est empêcher que quiconque porte atteinte à son cadre d'une manière ou d'une autre. Au regard de la nature de l'ODJ, de son orientation et de ses prises de

position, il peut arriver que son existence légale soit remise en cause au moyen de la repression : annulation de son récépissé et interdiction de mener ses activités, arrestations de ses dirigeants ou de certains de ses membres, etc. Dans une telle situation, les militants doivent se donner tous les moyens pour sauvegarder leur organisation. Aussi, protéger son organisation, c'est défendre ses prises de position en tout lieu et en tout temps. A titre d'exemple, une militante ou militant qui se trouve face à des détracteurs de l'ODJ ne doit pas reculer ; il doit défendre les points de vue de son organisation. C'est ainsi que nous construirons l'identité d'organisation authentique, combative et progressiste de l'ODJ au sein des couches populaires de la jeunesse.

- **Aider à structurer l'ODJ** : il revient au militant de contribuer à implanter l'organisation. Cela consiste dans la mise en place des sections dans les provinces, des sous-sections dans les communes et les arrondissements (Ouaga et Bobo), des comités dans les secteurs et villages, des sous-comités dans les quartiers, yaars, rues, entreprises et usine, etc. ; bref dans tous les lieux de regroupement des jeunes.
- **Participer aux activités** : c'est un devoir pour tout militant de participer autant que faire ce peut à toutes les activités de sa structure de base. Le militant doit prendre part aux réunions, aux AG, aux meetings et autres rencontres et y exposer librement ses vues. En participant aux activités, le militant se forme. Il apporte à la direction toutes les informations utiles à l'ODJ. Il s'informe également, toute chose qui lui permet d'être plus performant dans l'organisation et particulièrement dans l'éducation et la sensibilisation des jeunes.
- **Une sensibilisation et une éducation dans les langues locales et mobilisation des jeunes** : les militants de l'ODJ ont un rôle très important dans la sensibilisation et l'éducation des jeunes. Ils participent aux débats dans tous les lieux de regroupements des jeunes. Cette tâche ne peut se faire quand le militant se tient loin des jeunes. Au contraire, il doit se mettre en contact permanent avec les jeunes et se faire connaître. Il y expose et défend sans complexe les idées de l'organisation sur toutes les questions touchant à la vie du peuple burkinabé en général et en particulier à la vie de la jeunesse. Le militant est aussi et surtout le mobilisateur. Il doit, à chaque activité, travailler pour qu'à chaque manifestation, le maximum de jeunes soit présent. Ainsi, il doit s'efforcer à être un bon agitateur dans le cadre des tâches de mobilisation à lui confié.

Certaines attitudes ou comportements sont à avoir:

**Approcher les jeunes en allant à leur lieu de regroupement.** Il s'agit des grins de thé, des kiosques, des yaars etc. Ensuite, il faut **prendre part aux débats qui s'y mènent.** L'objectif ici est de pouvoir sensibiliser les jeunes. Dans les quartiers, les militants devront **débattre dans les langues nationales.** Lors des débats, il faut avoir une **attitude de respect envers son prochain.** Il faut le laisser exposer ses vues. Prendre la parole ensuite et exposer ses idées le plus clairement, le plus précisément possible. Il faut être bref pour ne pas ennuyer. A la fin de son exposé, il faut faire un résumé succinct de son développement et passer la parole à l'interlocuteur. A la fin du débat, il faut le remercier d'avoir accepté se prêter au débat.

Mais souvent, il se trouve des jeunes qui manifestement ne veulent pas discuter soit par ce qu'ils profèrent des injures, soit par ce qu'ils refusent systématiquement de laisser le délégué s'exprimer, soit qu'ils se présentent en bagarreurs. Dans ce cas, il faut se retirer de la discussion en soulignant qu'on ne peut pas discuter dans un tel climat.

Toutefois, l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation des jeunes n'est possible par le militant que s'il dispose d'un minimum de qualités.

### **3-2 Quelques qualités du militant ODJ**

**Toutes les qualités que doit avoir le militant ODJ** ne peuvent être inventoriées. Mais les plus importantes, découlant de l'orientation de l'ODJ et des tâches du militant sont les suivantes :

- **L'honnêteté:** le militant doit être un exemple dans la vie de tous les jours pour les jeunes de son quartier de par sa conduite sociale. Il doit éviter certaines tares qui peuvent être préjudiciables à son image et à celle de l'organisation. Ce sont entre autres le vol, le mensonge, les attitudes irrespectueuses envers les autres, etc. Il est clair que sans honnêteté, pas de confiance. Alors que les relations de camaraderie sont des relations de confiance mutuelle. Notre Organisation ne peut donc pas se construire avec des militants malhonnêtes.
- **La loyauté/ fidélité :** c'est croire en l'organisation, lui faire confiance et renouveler régulièrement sur la base des faits sa confiance en ses dirigeants. C'est mener sa vie de militant ODJ sans dévier des principes de fonctionnement et contribuer à les améliorer à partir de l'expérience de terrain.



- **La discipline** : Sans discipline, la mission de l'ODJ sera vouée à l'échec. Il s'agit pour tout militant de l'Organisation de se faire le devoir d'exécuter les décisions prises par les instances. Il s'agit également de respecter les mots d'ordre tels qu'ils ont été pris. La discipline consiste aussi à la reddition des comptes. C'est-à-dire que quand on finit d'exécuter une tâche, il faut rendre compte à son responsable à travers un rapport écrit ou oral. Le rapport peut se faire par écrit mais quand on ne sait pas écrire il faut le faire oralement.
- **Le courage et la combativité** : l'activité militante au sein de l'ODJ est très difficile et exige des sacrifices. Il faut alors que le militant soit quotidiennement armé de courage. Dans l'exécution des tâches, le militant peut faire l'objet de menace, d'arrestation ou de violences, etc. C'est conscient de toutes ces contraintes qu'il agit. En plus du courage, c'est la combativité qui permet à l'organisation d'accomplir ses nombreuses et complexes tâches.

Par son courage et sa combativité, le militant devient une source pour les jeunes honnêtes qui hésitent et qui ont peur afin de pouvoir surmonter leur peur et de venir à l'organisation ou de participer aux activités.

- **L'apprentissage ou la formation**

Tout militant doit s'efforcer à se former. La jeunesse c'est l'apprentissage théorique et pratique. Ainsi, Les militants devront non seulement participer aux activités (séminaires, conférences, vidéo débats, etc.) mais également lire les documents éducatifs et instructif (déclarations, journaux, livres etc.) pour se former théoriquement. L'éducation c'est aussi exécuter les tâches pratiques, c'est participer aux luttes du peuple en générale mais aussi à celles engagées par l'ODJ. C'est fêter avec le peuple ses victoires et aussi endurer avec lui ses défaites pour en tirer le maximum de leçons. La jeunesse c'est humilité, accepté qu'on apprend, qu'on s'éduque au côté de notre peuple qui a acquis un capital de connaissances dont l'appropriation est indispensable pour continuer la lutte.

- **L'esprit d'initiatives**

Le militant ODJ, en tant que combattant et progressiste, doit être un créateur, un innovateur. Il doit toujours être une personne de son époque, qui a toujours une longueur d'avance de vue par rapport aux autres jeunes, tant en analyse des faits de la société qu'en proposition de

formes d'action. Le militant ODJ ne doit pas être immobile, mécanique, attendant toujours des tâches venant des structures supérieures ; il doit faire des propositions d'activités et partager ses analyses des faits de la localité concernant la jeunesse avec ses instances supérieures. Il doit avoir du dynamisme digne d'un vrai jeune, celui qui aspire au nouveau, au meilleur, celui qui veut changer le monde !

Toutes les tâches et les qualités du militant ODJ mentionnées ne peuvent aboutir au rayonnement de l'ODJ et à l'accomplissement de sa mission que si elles s'exercent dans le respect strict des principes de fonctionnement de l'organisation.

#### **IV- LES PRINIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'ODJ**

Les principes de fonctionnement de l'ODJ sont le centralisme démocratique et la critique et l'autocritique. Ils constituent une arme essentielle du travail militant. Pour mériter sa place d'organisation de lutte, l'ODJ doit pratiquer en son sein la critique et l'autocritique. Elles permettent à notre Organisation d'analyser la marche du mouvement, de tirer toutes les leçons de chaque expérience, de chaque lutte, de chercher les erreurs, les faiblesses et leurs causes profondes jusqu'à leurs racines.

##### **4-1 Le centralisme démocratique**

On peut résumer le centralisme démocratique par les quatre aspects suivants :

\*- **Tous les organes dirigeants sont élus et sont révocables à tout moment** par les instances qui les ont élu. Ainsi, les bureaux des sections, des sous-sections des comités et sous-comité sont normalement élus en assemblés générales et sont révocables en assemblée générale par les militants.

\*- Tout militant doit pouvoir défendre librement ses points de vue au sein des structures de l'organisation mais il doit se soumettre après les larges **débats démocratiques**, à la décision de la majorité.

\*-les décisions des structures inférieures doivent être **toujours transmises aux instances supérieures pour approbation**. C'est après cette approbation que les décisions de structures inférieures deviennent exécutoires. Dès lors, Il est **fait obligation pour les structures inférieures de se soumettre aux structures supérieures**. Toute fois, la soumission des structures inférieures aux structures supérieures ne pourrait signifier la

substitution de structures supérieures aux structures inférieures, au point de réduire ces dernières au rôle de caisse de résonance.

\*- **Les organes supérieurs ont l'obligation de rendre compte régulièrement** aux organes inférieurs à la base, de l'application des décisions prises aux assemblées générales, aux congrès, etc. Cette reddition des compte est aussi obligatoire aux instances supérieures par les instances inférieures.

Nous voyons donc que le centralisme démocratique revêt deux aspects contradictoires indissociablement liés, on dit que les deux aspects sont dialectiquement liés.

L'aspect centralisme consiste en la centralisation, canalisation de toutes les décisions, actions au niveau du sommet (BEN).

L'aspect démocratique consiste à soumettre toutes les décisions importantes à la base qui en débat largement soit en AG, soit au congrès, soit à d'autres rencontres sectorielles. L'idée dominante est retenue et renvoyée au sommet qui veille à son application.

Toute fois, L'application du principe doit tenir compte du contexte politique. Il arrive que, dans certains contextes particuliers, l'on ne puisse pas respecter entièrement l'aspect démocratique. Il s'agit généralement des contextes de répression. Ainsi, les responsables peuvent être souvent contraints à la clandestinité. Si ce n'est cela c'est que souvent, la révélation de certaines informations peut être tactiquement contreproductive pour l'organisation de lutte qu'est l'ODJ.

Dans ce cas les militants peuvent appliquer les décisions par esprit de confiance et de discipline en l'organisation. Mais dès que les conditions qui ont conduit à l'entorse au principe auront disparues, l'organisation devra reprendre son fonctionnement normal.

#### **4-2 Critique et autocritique**

Le principe du centralisme démocratique doit aller avec la critique et l'autocritique. Ils sont intimement liés. Le premier sans le second peut donner lieu à des abus et à un égarement dans la conduite de l'organisation.

\*- Le principe de la critique et de l'autocritique s'entend que **chaque membre doit s'attendre, lors de la tenue des instances, à ce qu'on lui fasse des critiques objectives**

**et constructives en rapport avec son militantisme** ; ses reproches devant lui permettre d'améliorer ses actions et ainsi de faire avancer l'organisation.

\*- **Il s'entend également que chaque membre doit faire sa propre introspection (autocritique) de sorte à détecter ses propres insuffisances en vue de les corriger.** Le membre, en plus de relever ses insuffisances, doit méditer sur sa contribution à l'avancé du travail organisationnel.

Pour faire une bonne critique et autocritique, il faut partir des faits réels (erreurs commises) et revenir aux faits réels (corriger les erreurs et s'engager à faire mieux)

Il faut donc éviter de faire des critiques inutiles qui, au lieu d'apporter une aide précieuse au camarade, l'enfonce. De même, la critique doit tenir compte du niveau de formation du camarade. Le principe ne doit pas donner droit à des règlements de compte ou occasionner des sortes de tribunaux où on juge des camarades. Il doit être un moment de franche camaraderie et la critique doit être de manière courtoise.

## **V-LES FORMES D'ACTION DE L'ODJ**

Après avoir abordé quelques éléments sur la nature, le rôle et les principes de fonctionnement de l'ODJ, nous nous poserons la question, légitimement, de savoir comment une organisation comme l'ODJ agit sur le terrain ? De quoi se sert-il pour remplir sa mission revendicative ? En tant qu'organisation légale, l'ODJ utilise et utilisera toutes les possibilités d'action que la loi lui autorise, et cela selon les situations.

### **5-1 Quelques formes de lutte**

- **L'information, la sensibilisation, et la conscientisation** sont les premiers moyens d'action classique de lutte de l'ODJ. C'est à travers diverses formes d'activités comme les causeries débats (thé-débats, vidéo-débats), les conférences, les séminaires de formation, les meetings, les AG, etc., que l'ODJ mène son travail d'éveil des consciences, de mobilisation et d'organisation de la jeunesse populaire ;
- **Le plaidoyer, la négociation** consistent à discuter avec un partenaire autour d'un objet (dossier d'un projet, prise en compte d'une proposition de l'ODJ dans un plan d'action de la collectivité locale, négociation autour d'une plate-forme revendicative, etc.). Le plaidoyer et la négociation exigent des compétences techniques et politiques des structures de l'ODJ impliquées et partant des militants commis à ses missions. C'est pourquoi les

militants de l'ODJ doivent se mettre en tête qu'ils doivent être techniquement compétents et politiquement conscients en vue de bien défendre les intérêts de la jeunesse. Ces formes d'action sont généralement les premières étapes d'un processus de lutte et **l'ODJ leur accorde une grande importance**. Des négociations peuvent se faire dans un calme plat comme sous une pression populaire ; tout dépend des enjeux et des stratégies en œuvre.

- **Grève, meeting, see-ting, marches.** Ce sont des moyens de pression qui interviennent généralement quand les négociations ont échoué ou quand le vis-à-vis refuse de discuter, de dialoguer. Ces actions sont généralement combinées pour être plus efficace selon les circonstances. Elles interviennent aux phases d'aiguïsement des contradictions d'intérêts et sont des manifestations d'épreuve de forces. A la suite d'une grève, d'un meeting, d'une marche ou de tous les trois à la fois, l'autorité peut décider, **comme elle en a l'habitude et qui ne manquera pas de toute évidence**, d'abattre une répression sur l'ODJ. Dans une telle situation, l'ODJ se défendra en toute légitimité et naturellement.
- **Le soulèvement, la révolte et la révolution** Ce sont des droits constitutionnels reconnus à notre peuple car la désobéissance civile est prévue dans notre constitution. Une répression sauvage, une indignation profonde suite à des assassinats (13 décembre 1998), la vie chère, etc. peuvent contraindre une portion (jeunesse organisée au sein de l'ODJ) ou la totalité du peuple à se soulever, à se révolter. Mais tout soulèvement, toute révolte ne conduit vers un lendemain meilleur. Ils doivent être justes et légitimes, émanant des aspirations profondes des masses à un changement de réalités en leur faveur. C'est pourquoi il est indispensable que toutes les luttes soient organisées sur des bases objectives et avoir une orientation juste et bien éclairée. A ce propos, la position de l'ODJ est claire, connue et doit être davantage affirmée par ses militants : ***l'ODJ qui se bat pour une amélioration réelle des conditions de vie de la jeunesse populaire, et aux côtés de notre peuple pour son émancipation et le progrès social véritables, soutiendra et participera à toute lutte révolutionnaire sous la direction d'un parti révolutionnaire authentique dans notre pays.***

**La Plate-forme revendicative de l'ODJ (PFR)** adoptée lors du deuxième camp jeunesse en 2011 est un outil qui peut servir d'exemple pour comprendre les différentes étapes de la lutte. En effet, c'est suite au travail de terrain quotidien au moyen de la sensibilisation, de la conscientisation depuis sa création que l'ODJ en est arrivée à connaître les problèmes dont souffre la jeunesse populaire. C'est sur cette base que la PFR synthétise les problèmes pour

l'ensemble de la jeunesse. Depuis 2012, cette PFR fait l'objet d'une campagne d'explication en vue de sa large diffusion au sein de la jeunesse qui y adhère et l'enrichit localement (élaboration de PFR locales). Quand la PFR sera largement diffusée et bien comprise, elle fera l'objet de discussions avec les autorités à tous les niveaux (gouvernemental et local notamment). La jeunesse doit se mobiliser à un moment donné autour de la PFR pour obtenir la satisfaction de ses différents points de revendications. Pour cela, les actions comme les grèves, les marches, les see-tings, etc. sont à envisager car, comme nous le savons, rien ne donne, tout s'arrache au prix de la lutte et la riche expérience de luttes de notre peuple nous l'enseigne énormément.

### **5-2 L'ODJ est née par la lutte et vit dans la lutte**

Depuis sa naissance dans un contexte de lutte (que nous avons brièvement rappelé), notre organisation, conformément à sa mission de mobiliser et d'organiser toutes les couches populaires pour la lutte d'épanouissement, prend progressivement en charge, et davantage avec du professionnalisme, les luttes sectorielles des jeunes dans notre pays. Il ne se passe plus un jour sans qu'une structure de l'ODJ, à un endroit du territoire national, ne prenne les devants d'une lutte de la jeunesse. Les exemples sont nombreux et on peut citer les luttes de certaines sous-sections dans la ville de Ouagadougou (Bogodogo, Boulmiougou, Baskuy) autour des questions de lotissements, de la gestion du sinistre du premier septembre 2009 (prise en charge des victimes et leur relogement décent, etc.), les luttes autour des questions de lotissement à Bobo Dioulasso avec la participation de la section du Houet, les luttes des cotonculteurs dans le mouhoun, les luttes des jeunes du Séno et du Yaga contre la Société Minière Kindo Adama (SOMIKA) sous la direction de l'ODJ, la lutte de la sous-section de Baskouré qui a chassé le maire de ladite commune, etc.

D'autres situations de lutte autour de questions de forts enjeux pour la jeunesse (terres agricoles, exploitation de l'or, emplois, etc.) mûrissent de plus en plus et recommandent que dès maintenant les structures locales de l'ODJ se renforcent et accentuent leur structuration.

Déjà, l'ODJ fait face à la répression, une des constantes du mode de gestion de notre pays par le pouvoir de la IV<sup>ème</sup> République. En témoigne la répression sauvage que la police de l'Etat au service de SOMIKA a abattue sur les jeunes de Dori et du Yaga ; plusieurs d'entre eux ont fait la prison avant d'être relaxés après paiement d'amendes, deux jeunes (dont un est membre du BEN) ont même été condamnés à deux ans d'emprisonnement ferme en 2012 et à payer des amendes de 8 000 000 F FCA.

En plus des luttes que les structures locales de l'ODJ dirigent, l'ODJ participe à toutes les luttes du CODMPP et de la CCVC (dont elle est membre fondateur) et occupe de plus en plus une place de cheville ouvrière de la mobilisation.

Il convient de noter en bonne place parmi les actions de lutte, les campagnes d'information, de sensibilisation et de conscientisation que l'ODJ a menées, seule ou de concert avec d'autres organisations partenaires. On retient la participation active de l'ODJ en 2007 à la campagne pour les candidatures indépendantes (thé-débats, vidéo-débats, conférences, séminaires, dassandassé, etc.) initiée par le MBDHP, la campagne contre la vie chère en 2008 qui a vu la naissance de la CCVC, la campagne sur la décentralisation en 2009-2010 et la campagne actuelle sur la PFR.

## **CONCLUSION**

L'ODJ est une organisation démocratique légale de lutte. Elle occupe une place de choix dans la lutte du peuple burkinabé au regard de sa composition et de ses missions. Pour remplir ses missions, l'organisation doit bien se structurer et former des militants de qualité capables de mettre en mouvement toute la jeunesse du pays au côté du peuple.

Des sacrifices ont été abattus mais les défis demeurent énormes. Les militants de l'ODJ doivent savoir que leur mission est historique et redoubler leurs efforts pour construire, protéger l'organisation, s'impliquer de toutes leurs forces dans les luttes organisées par notre peuple et mériter ainsi leur rôle de fer de lance du peuple burkinabé dans sa quête de la liberté et du pain.

Mobilisons-nous pour structurer largement et solidement l'ODJ pour la défense des intérêts matériels et moraux de la jeunesse burkinabé!

Mobilisons-nous pour participer activement aux luttes du peuple burkinabé !

Vive l'intépide jeunesse du Burkina Faso !

Vive l'ODJ !